



ENTRE LAC ET MONTAGNES

PROCES - VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 25 MARS 2024 à 18h30
date de convocation le 12 MARS 2024

Membres présents (13) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Martine PERRILLAT-BOITEUX, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h33.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Martine PERRILLAT-BOITEUX secrétaire de séance

DELN°2024/004-25/03

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Mme Le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur Claude CHARBONNIER, 1^{er} Maire-Adjoint préside la séance.

Membres présents (12) : Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Martine PERRILLAT-BOITEUX, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER

Absent (1) : Catherine HAUETER

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude CHARBONNIER, 1^{er} Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget PRINCIPAL qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 879 176.25 €

Dépenses : 1 584 732.14 €, soit **un résultat de 294 444.11 €**

Report de l'exercice 2022 : 163 234.88 € donc résultat de clôture de 457 678.99 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 3071 37.42 €

Dépenses : 1 175 748.84 €, soit **un résultat de 131 388.58 €**

report de l'exercice 2022 de 991 675.91 € donc un résultat de clôture de 1 123 064.49 €.

RAR DEPENSES : 377 000.00 € (chap 21 = 7 000 € – chap 23 = 370 000 €)

RAR RECETTES : 0€

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2023 Budget Principal établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

U.G.

Martine PERRILLAT-BOITEUX fait remarquer que le résultat de l'année a tendance à diminuer d'année en année et que le Conseil doit être vigilant sur les dépenses de Fonctionnement et penser à augmenter les recettes.

DELN°2024/005-25/03

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 BUDGET PRINCIPAL :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Membres présents (13) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Martine PERRILLAT-BOITEUX, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget PRINCIPAL dressé par Monsieur le Comptable Public ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/006-25/03

Objet : Affectation du résultat de clôture 2023 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Afin d'expliquer au mieux les propositions budgétaires 2024, et plus particulièrement les propositions d'augmentation des taux des taxes directes locales et l'affectation du résultat, suite à la réception de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes (FDL1259) pour 2024, Claude CHARBONNIER présente la maquette budgétaire 2024 intégrant certaines modifications par rapport à la maquette budgétaire transmise le 12 mars 2024.

Martine PERRILLAT-BOITEUX vice-présidente de la Commission Finances n'ayant pas été informée au préalable des modifications proposées section Investissement Recettes et Dépenses par rapport à la maquette établie par la Commission Finances, quitte la séance à 19h 17.

Fait à ALEX, le 25 mars 2024

Le Maire,
Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance
Martine PERRILLAT-BOITEUX



Membres présents (12) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Absent (1) : Martine PERRILLAT-BOITEUX ;

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Yvette GOLLIET secrétaire de séance

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 457 678.99 € au budget 2024 selon le tableau suivant :

Recettes section de fonctionnement	0
Affectation en recettes d'investissement 1068	457 678.99 €
RAR DEPENSES	377 000.00€
RAR RECETTES	0 €

Y.G.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/007-25/03

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Monsieur Claude CHARBONNIER rappelle les taux votés en 2023 :

Taxe foncière (bâti) : 23.56 %
Taxe foncière (non bâti) : 37.97 %
THRS et THLV : 16.11 %

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les taux des taxes locales 2024 suivants :
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.06 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties (TFPNB) : 39.47%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire et Taxe Habitation Locaux Vacants : 17.13 %
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/008-25/03

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée des membres présents et représentés
POUR : 12 – CONTRE : 1 (Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY) – ABSTENTION : 0**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget Principal
la section de Fonctionnement s'élève à **1 881 574.76 €** et la section d'Investissement à **2 503 050.13 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY aurait préféré que le budget primitif 2024 prévoit un échéancier financier des dépenses concernant les travaux de la mairie sur l'année 2024 de façon à mettre en corrélation les subventions à obtenir pour équilibrer le budget.

Denis JEANDIN regrette que la réunion du Conseil Municipal n'a pas été décalée de façon à organiser une réunion de la commission Finances permettant de transmettre aux élus les modifications de la maquette budgétaire intégrant les évolutions Recettes et Dépenses liées à la réception du document FDL1259.

DEL2024/009-25/03

Objet : Fonçibilité des crédits en section de Fonctionnement et section d'Investissement – Nomenclature M57

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER rappelle que l'instruction comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

Considérant la délibération N° 2022/034-25/04 en date du 25 avril 2022 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) provisionnées dans le cadre du vote du budget primitif 2024 pour le Budget Principal,

Y.G.

- **DECIDE d'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaire à la présente délibération
- **DIT** que Madame le Maire transmettra les décisions prises concernant les mouvements effectués lors de la séance du Conseil Municipal la plus proche

DEL2024/010-25/03

Objet : Prévision d'une provision pour risques – compte 6815

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Dans le cadre du projet de procédure de modification du PLU et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, en prévision des possibles recours contentieux, il convient d'approvisionner un compte semi-budgétaire (6815) d'une provision évaluée à 2000 € par dossier.

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté le souhait de porter recours.

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques au compte 6815 pour un montant de 6 000 € correspondant à une provision pour des éventuels recours contentieux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/011-25/03

Objet : Fixation du montant des crédits scolaires :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Considérant la demande de Madame la Directrice portant sur :

fournitures scolaires : 7560€

Noël : 700 €

cours de natation : environ 2 000 €

pharmacie : 200 €

transport : 4 500 €

renouvellement parc informatique : 6000 €

en outre une subvention de 2 200 € a été allouée en décembre 2023 pour financer une partie de la classe découverte 2024

Sur proposition de la Commission Finances, Madame le Maire propose d'attribuer un budget 2024 de fonctionnement pour l'école de 20 960 €, dont 6 000 € affectés à la section Investissement.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la demande de budget scolaire 2024 présentée par Madame la Directrice
- **DECIDE** de prévoir les sommes présentées au budget primitif 2024 du BUDGET PRINCIPAL selon le détail fourni :
 - ✓ Fournitures scolaires, les classes et la Direction : 7560 €
 - ✓ Dépenses de la Fête de Noël : 700 €
 - ✓ Transports : 4500 €
 - ✓ Les cours de natation : 2000 €
 - ✓ Petit équipement (pharmacie etc...) : 200 €
 - ✓ Parc informatique : 6000 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/012-25/03

Objet : Attribution des subventions aux personnes de droit privé – compte 65748 :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER rappelle la délibération N°2023/021-27/03 en date du 27 mars 2023 portant attribution d'une subvention d'un montant de 500 € aux personnes de droit privé, suivantes :

- ✓ ACCA ALEX

Y.G.

- ✓ ALEXTERIEUR
- ✓ ALEX-ECHECS
- ✓ CLUB DES JONQUILLES

Vu la délibération N°2023/078-14/12 en date du 14 décembre 2023 validant l'aide financière aux colonies de vacances UFOVAL74 pour un montant de 4.35 € par jour et par enfant pour 2024,

Vu la délibération N°2023/082-14/12 en date du 14 décembre 2023 validant l'aide financière à l'école pour la classe découverte 2024 d'un montant de 2 200 €

Considérant les demandes écrites effectuées en 2024 par les associations suivantes :

ACCA
 ALEXTERIEUR
 CLUB DES JONQUILLES
 ALEX ECHECS
 FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DES ARAVIS - ATELIER LA PETITE GOUTTE D'EAU

Considérant que la provision budgétaire du Budget Principal primitif 2024 au compte 65748 s'élève à 8 000 €
 Sur proposition de la Commission Finances, Madame le Maire propose d'attribuer un montant de 500 € aux associations suivantes : ACCA – ALEXTERIEUR – CLUB DES JONQUILLES – ALEX ECHECS- FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DES ARAVIS.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
 Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € aux associations suivantes :
 - ✓ ACCA ALEX
 - ✓ ALEXTERIEUR
 - ✓ ALEX-ECHECS
 - ✓ CLUB DES JONQUILLES
 - ✓ FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DES ARAVIS – ATELIER LA PETITE GOUTTE D'EAU
- **RAPPELLE** la délibération N°2023/078-14/12 en date du 14 décembre 2023 validant l'aide financière aux colonies de vacances UFOVAL74 pour un montant de 4.35 € par jour et par enfant pour 2024 ;
- **RAPPELLE** la délibération N°2023/082-14/12 en date du 14 décembre 2023 validant l'aide financière à l'école pour la classe découverte 2024 d'un montant de 2 200 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024 compte 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/013-25/03

Objet : Approbation du programme des travaux forestiers 2024 :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Vu le programme des travaux forestiers 2024 présenté par l'Office National des Forêts, décrivant les actions suivantes :
 TRAVAUX d'INFRASTRUCTURES pour 17 130 € HT (piste forestière pour coupe localisation parcelle O et piste localisation parcelle P) possibilité de subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 %
 TRAVAUX DE MAINTENANCE pour 11 630 € HT (entretien du périmètre, débroussaillage)
 SUIVI DES RUISSEAUX pour 1 880 € HT (Nant Barrast, Nant de la Touvière et le Gravet)
 TRAVAUX D'ABATTAGE FACONNAGE ET DEBARDAGE pour 19 530 € HT parcelle O pour une recette escomptée de 32 500 €
 PRESTATION DE SERVICE ONF pour 1 890 € HT

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
 Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2024 proposé par l'ONF pour les travaux de suivi des ruisseaux pour un montant de 1 880 € HT prévus en Fonctionnement.
 (étant entendu que des travaux d'Investissement de remise en état de la piste forestière de Lanfon sont inscrits au budget 2024)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

U G.

DEL2024/014-25/03

Objet : Fixation du montant des crédits alloués au Centre de Loisirs pour l'organisation du mini-camp 2024 et fixation des tarifs :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Considérant la prévision budgétaire estimative effectuée par Madame la Directrice du Centre de Loisirs sur la base des devis reçus, pour l'organisation du mini-camp d'été du 20 au 23 Août, répartie :
Transport : 1520 € - Alimentation : 500 € - forfait hébergement + activités annexes 1 100 €

Pour rappel, le budget 2023 alloué au Centre de Loisirs pour l'organisation du mini-camp était de 4 516 € et les tarifs 2023 ont été fixés comme suit par enfant et par jour :

QF 1 : 26 € / j / enfant

QF 2 : 32 € / j / enfant

QF 3 : 38 € / j / enfant

QF 4 : 44 € / j / enfant

50% du tarif pour le 3^{ème} enfant inscrit de la même famille

Vu la délibération N°2022/051-22/09 en date du 22 septembre 2022 portant modification des tranches tarifaires au quotient familial,

Vu la délibération N°2023/024-27/03 en date du 27 mars 2023 portant validation du budget alloué 2023 et fixation des tarifs du mini-camp 2023 ;

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la demande de budget 2024 présenté par Madame la Directrice du Centre de loisirs ;
- **DECIDE DE MAINTENIR les tarifs de 2023 en 2024 selon la grille ci-dessous :**
 - QF 1 : 26 € / j / enfant
 - QF 2 : 32 € / j / enfant
 - QF 3 : 38 € / j / enfant
 - QF 4 : 44 € / j / enfant50% du tarif sera appliqué pour le 3^{ème} enfant inscrit de la même famille
- **DECIDE** d'attribuer les sommes présentées au budget primitif 2024 du BUDGET PRINCIPAL
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/015-25/03

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

*Mme Le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote.
Monsieur Claude CHARBONNIER, 1^{er} Maire-Adjoint préside la séance.*

Membres présents (11) : Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratielle BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER

Absents (2) : Catherine HAUETER, Martine PERRILLAT-BOITEUX

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude CHARBONNIER, 1^{er} Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes : 311 009.68 €

Dépenses : 277 494.79 €, soit **un résultat de 33 514.89 €**

Report de l'exercice 2022 : 12 788.18 € donc un résultat de clôture de 46 303.07 €

Y.C.

Section d'investissement :

Recettes : 373 096.57 €

Dépenses : 140 958.78 €, soit un résultat de 232 137.79 €

report de l'exercice 2022 de 151 637.06 € soit un résultat de clôture de 383 774.85 €.

RAR DEPENSES = 0 €

RAR RECETTES = 0 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2023 Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/016-25/03

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Membres présents (12) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Absent (1) : Martine PERRILLAT-BOITEUX ;

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur Comptable Publique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/017-25/03

Objet : Affectation du résultat de Clôture 2023 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 46 303.07 € au budget 2024 selon le tableau suivant :

Recettes section d'exploitation	28 460.09 €
Affectation en recettes d'investissement 1068	17 842.98 €
RAR DEPENSES	0 €
RAR RECETTES	0 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

DEL2024/018-25/03

Objet : Fixation des tarifs EAU pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER rappelle la délibération N°2023/035-27/03 en date du 27 mars 2023 fixant les tarifs applicables à la facturation EAU ET ASSAINISSEMENT (service EAU) comme suit :

- ✓ 1.60 € le mètre cube ;
- ✓ 0.85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
- ✓ la location de compteur à 15 €

Sur proposition de la Commission Finances, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs EAU pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 Août 2025 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

U.B.

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessus** pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :
- ✓ 1,60 € le mètre cube ;
- ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
- ✓ la location de compteur à 15 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/019-25/03

Objet : Fixation des tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :
Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER rappelle la délibération N°2023/031-27/03 en date du 27 mars 2023 fixant les tarifs applicables à la facturation EAU ET ASSAINISSEMENT (service ASSAINISSEMENT) comme suit :

- ✓ 1,70 € le mètre cube d'eau consommée ;
- ✓ 70 € pour l'abonnement annuel

Sur proposition de la Commission finances, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessus** pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
- ✓ 1,70 € le mètre cube d'eau consommée ;
- ✓ 70 € pour l'abonnement annuel
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

DEL2024/020-25/03

Objet : Approbation du Budget Primitif 2024 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :
Rapporteur Claude CHARBONNIER

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT dont la section d'exploitation s'élève à **312 169.81 €** et la section d'investissement à **578 003.71 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

La séance est levée à 20H55

À Alex, le 25 mars 2024
Le Maire,
Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance
Yvette GOLLINET
Bon pour accord

